

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00167

REGLEMENT INTERIEUR DE SAINT-ETIENNE METROPOLE- MODIFICATIONS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 83

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180219-D20180016710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180529

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Annick FAY donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Anne-Françoise VIALLON donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

Membres titulaires absents excusés :

M. Lionel BOUCHER, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,
M. André FRIEDENBERG, Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Julien LUYA,
M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,
M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

REGLEMENT INTERIEUR DE SAINT-ETIENNE METROPOLE- MODIFICATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 30 juin 2014, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a adopté son règlement intérieur pour le mandat 2014-2020.

Suite à l'évolution de certaines dispositions réglementaires et au passage en Métropole, il apparaît nécessaire de procéder à différents ajustements de ce règlement.

Les principales évolutions portent sur les dispositions suivantes :

- remplacement des termes « communauté urbaine », « communautaire » par « conseil de la Métropole », et « métropolitain » dans tous les articles concernés,
- article 3 : la convocation peut être adressée par écrit au domicile des conseillers métropolitains ou s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée,
- article 9 : mise à jour des dispositions budgétaires suite au passage en Métropole :
 - ✓ le débat d'orientations budgétaires doit être organisé dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget et doit faire l'objet d'une délibération spécifique,
 - ✓ le projet de budget doit être transmis douze jours au moins avant la réunion consacrée à son examen.
- article 21 : précisions sur le fonctionnement du Bureau (pouvoirs, non publicité des séances, personnes autorisées à y assister),
- article 26 : création d'une conférence métropolitaine qui est une instance de coordination entre la Métropole et les communes membres,
- article 28 : des précisions sont apportées sur les modalités de mise en œuvre du droit d'expression des élus sur les différents supports d'informations générales de la Métropole notamment concernant les modalités de dépôt des publications et les caractéristiques des espaces d'expression.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les modifications apportées au règlement intérieur de Saint-Etienne Métropole ci-joint.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 5 voix contre et 1 abstention.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU